



Menace de licenciement pour non retractation

Par **alec**, le **16/03/2009** à **18:42**

mon patron me menace d'une mise a pied si j'ene fait pas un dementi de mes allegations .C'est a dire si je ne m'excuse pas d'avoir accusé sa femme et leur collègue de m'avoir traité de menteuse d'escrot...pour des heures supplémentaires que j'avais fait et qu'il refuse de me les payer et pour avoir dit qu'elles m'avaient obligé de signer la feuille d'horaire sinon il me licencié

Par **milou**, le **17/03/2009** à **09:09**

Bonjour (un petit bonjour en arrivant fait toujours plaisir)

Je vous conseille de ne pas céder au chantage de votre employeur mais de lui envoyer en revanche un courrier recommandé avec AR dans lequel vous reprendrez les griefs que vous nous présentez : non-paiement des heures supplémentaires, chantage... S'il vous sanctionne tout de même, saisissez le Conseil de prud'homme.

Cordialement